

**ENTENTE RELATIVE AUX GRIEFS VISANT LES CONDITIONS D'APPLICATION DE  
LA PRIME APPLICABLE AUX TITRES D'EMPLOI D'OUVRIER D'ENTRETIEN  
GÉNÉRAL (« OEG ») ET D'OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN (« OCE »)**

**Entre d'une part :**

**LE BUREAU DE LA NÉGOCIATION GOUVERNEMENTALE  
(SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR)  
COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES  
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

**Et d'autre part :**

**SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ)  
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ  
ET DES SERVICES SOCIAUX QU'ELLE REPRÉSENTE**

**(Ci-après : la partie syndicale)**

**(Collectivement désignées ci-après : les parties)**

- CONSIDÉRANT** l'intention du gouvernement confirmée dès son dépôt du 15 décembre 2022, de régler certains litiges dans le cadre des négociations;
- CONSIDÉRANT** l'entente de principe intervenue entre le Bureau de la négociation gouvernementale du gouvernement du Québec et le Front commun visant le renouvellement des dispositions nationales de la convention collective;
- CONSIDÉRANT** les précisions apportées aux conventions collectives concernant les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi d'ouvriers d'entretien général (« OEG ») et d'ouvrier certifié d'entretien (« OCE »), lesquelles intègrent au texte à la convention collective la compréhension mutuelle des parties en suite de l'entente 2020-2023 reflétée à la lettre administrative du 18 juin 2021 ayant pour objet « Engagement relatif à l'application de la mesure visant les ouvriers d'entretien général et les ouvriers certifiés d'entretien »;
- CONSIDÉRANT** la volonté des parties et de leurs syndicats affiliés de régler les litiges visant les titres d'emploi OEG et OCE en lien avec les modalités d'application de la prime;
- CONSIDÉRANT** la volonté de régler les litiges visés et de se concentrer à la mise en œuvre des mesures convenues dans le cadre du renouvellement de la convention collective dont notamment la bonification de la prime pour les titres d'emploi visés par celle-ci.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Les considérants font partie de l'entente;

1. Les parties conviennent de préciser les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi OEG et OCE, conformément aux termes du paragraphe 1.2 de l'Annexe A de l'entente de principe;
2. Le CPNSSS s'engage à ce que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS), au sein desquels le SCFP-FTQ et ses syndicats affiliés représentent les ouvriers d'entretien général, règlent l'ensemble des griefs concernant les conditions d'application de la prime applicable aux titres d'emploi OEG et OCE et ce, conformément à la compréhension mutuelle des parties en suite de l'entente 2020-2023 reflétée à la lettre administrative du 18 juin 2021 ayant pour objet « Engagement relatif à l'application de la mesure visant les ouvriers d'entretien général et les ouvriers certifiés d'entretien »;
3. Le SCFP-FTQ confirme qu'elle détient toutes les autorisations requises afin d'agir pour et au nom des syndicats du RSSS qu'elle représente aux fins des dispositions prévues à la présente entente;
4. Chaque entente de règlement de griefs convenu entre les syndicats affiliés représentés par le SCFP-FTQ et un établissement du RSSS devra être assortie d'une quittance complète, générale et finale au bénéfice de l'employeur, signée par le syndicat affilié visé;
5. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;
6. La présente entente entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le 7<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an 2024.

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA  
FONCTION PUBLIQUE (SCFP)**

DocuSigned by:

*Karine Cabana*

5689018FA10F4AD...

Karine Cabana

DocuSigned by:

*Michel Jolin*

1507DAC06C9F4B2...

Michel Jolin

**LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA  
SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
(CPNSSS)**

DocuSigned by:

*Louis Bourcier*

74A5BB2B3EE54C2...

Louis Bourcier  
Directeur général CPNSSS

DocuSigned by:

*Mario Morissette*

341E72B79E3249E...

Mario Morissette  
Porte-parole CPNSSS

**BUREAU DE LA NÉGOCIATION  
GOUVERNEMENTALE - SECRÉTARIAT  
DU CONSEIL DU TRÉSOR (BNG – SCT)**

DocuSigned by:

*Kim Lacerte*

621FBB74BB4C4B5

Kim Lacerte  
Directeur général  
Direction générale de la négociation –  
Secteurs public et Santé et services  
sociaux  
Bureau de la négociation  
gouvernementale

DocuSigned by:

*Marie-Hélène Jolicoeur*

937C53125E544CB

Marie-Hélène Jolicoeur  
Porte-parole SCT